



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 OCTOBRE 2016**

<b><u>Date de convocation :</u></b>  11/10/2016	L'an deux mille seize le 18 octobre à 20 heures 45.  Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER, Maire.
<b><u>Date d'affichage de la convocation :</u></b>  11/10/2016	<b><u>Etaient présents :</u></b> Mmes Séverine LESAFFRE, Elisabeth DUFAUD, Maryse BARADAT, Martine AUFFRET, Elisabeth BERTOLUS,
<b><u>Nombre de conseillers</u></b>  En exercice : 11 Présents : 09 Pouvoirs : 02 Votants : 11	Mrs Alain DUFAUD, Rodolphe GARNIER, Chandar OUTTIRAPOULLE <i>Formant la majorité des membres en exercice.</i>  <b><u>Absents excusés et représentés :</u></b> Jean-Pierre VOUTERS représenté par Elisabeth DUFAUD Clarisse PELISSIER représentée par Elisabeth BERTOLUS <b><u>Absents Excusés :</u></b> <b><u>Secrétaire de séance :</u></b> M Alain DUFAUD

**Ont été adoptées à l'unanimité les résolutions suivantes :**

↪ **Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2016**

↪ **Décision modificative n°1**

Par courrier en date du 12 septembre 2016, il nous a été notifié le montant du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2016 soit un montant de 21.691 €.

Le montant indiqué au Budget Primitif 2016 n'étant pas suffisant, Monsieur le Maire propose de faire une décision modificative.

**Considérant** qu'il convient d'inscrire au budget de l'exercice 2016 les crédits nécessaires pour permettre de régler les dépenses énumérées ci-dessous,

Le Conseil Municipal, décide de modifier les articles suivants :  
Section de Fonctionnement – Dépenses :

<b>Art 022</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>- 6.691,00 Euros</b>
<b>Art 73925</b>	<b>Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales et Intercommunales</b>	<b>+ 6.691,00 Euros</b>

## ↳ Rapport annuel du SIARO – Exercice 2015

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et le bilan annuel du système d'assainissement de la station d'épuration d'Orgerus pour l'exercice 2015,

**DIT** qu'ils seront mis à la disposition du public pour information

## ↳ Centre de Gestion (CIG) - Adhésion de la commune de Maurepas et Chatou

Par courrier en date du 23 août 2016, le CIG a informé les communes de la demande d'affiliation des villes de Chatou et Maurepas.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 83-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centre de gestion et de l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, qui prévoient que cette demande est subordonnée à l'avis préalable des conseils municipaux,

Le Conseil municipal décide :

**D'EMETTRE** un avis **favorable** à l'affiliation aux communes Chatou et Maurepas

## ↳ Programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes en matière de voirie – Demande de subvention

M le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre du programme triennal de voirie et dépendances 2016-2019 pour l'opération suivante :

Réaménagement de la Rue de la Masse

Le Conseil Municipal :

- 1- **DECIDE** de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du programme départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 137.253 €uros hors taxes soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 196.075 €uros hors taxes.

- 2- **S'ENGAGE** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, d'intérêt communautaire ou départemental pour réaliser les travaux figurant dans la fiche d'identification des travaux annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.
- 3- **S'ENGAGE** à financer la part de travaux restant à sa charge.
- 4- **IMPUTATION** budgétaire de la dépense (en investissement) : compte 2151 op 37

## ↳ Urbanisme

### **DECLARATIONS PREALABLES**

DP 078 053 16 Y0006 – M BEAUGEARD – 36 Rue de la Tuilerie – Porte d'accès sur pignon arrière + balcon d'accès – **En cours d'instruction**

DP 078 053 16 Y0007 – MAIRIE DE BEHOUST – 1 Place du Village – Remplacement d'un portail + aménagement et sécurisation de l'accès – **En cours d'instruction**

## **PERMIS DE CONSTRUIRE**

**PC 078 053 16 Y0002** – Madame SOYEUX Angélique – 29 Rue de la Masse – Aménagement de la dépendance attenante à l'habitation – ***Avis Favorable***

**PC 078 053 16 Y0003** – SCI du Clos Saint-Benoit – 13 Rue du Nid de Geai – Extension d'une habitation + création d'une piscine – ***En cours d'instruction (Demande de pièces complémentaires)***

**PC 078 053 16 Y0004** – Monsieur CHAILAN – Rue de la Tuilerie – Création d'une maison d'habitation – ***En cours d'instruction***

**PC 078 053 16 Y0005** – Madame FRANCON – 52 Rue de la Masse – Transformation du garage existant en habitation, modification des ouvertures – ***En cours d'instruction (Vérifier les besoins de raccordements ainsi que les éventuelles nouvelles ouvertures d'accès à la Rue de la Masse)***

## **PERMIS D'AMENAGER**

**PA 078 053 16 Y0001** – PSAS IMMOBILIER – Foncier Experts – 34 Rue de la Masse – Création de 3 terrains à bâtir desservis par un espace commun depuis la Rue de la Masse – ***En cours d'instruction***

## **Questions diverses**

- Quelques travaux à prévoir à l'école :
  1. Manque une vis sur le banc (à côté du cabanon),
  2. Changer un néon dans la classe de Mme Marissal,
  3. Réparer le store de la porte fenêtre donnant sur la cour de récréation dans la classe de Mme De Moura,
  4. Retourner le potager,
  5. Inscrire la devise de la république et prévoir un drapeau tricolore et un drapeau européen,
  6. Suite au PPMS, un dysfonctionnement de l'alarme est à noter.
- Le repas des anciens est prévu pour la 2<sup>ème</sup> quinzaine de janvier 2017, lieu à déterminer
- Lecture d'un courrier relatif à une demande de dérogation scolaire – Avis défavorable
- Lecture d'un courrier relatif à une demande d'inhumation dans le cimetière de Béhoust – Vérifier la législation
- La date du vide-grenier est arrêtée au 19 mars 2017

Séance levée à 23h10

**Le Maire**

**Guy PELISSIER**